

2022/0043

DÉPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT D'AVESNES-SUR-HELPE

COMMUNE DE AVESNELLES

Envoyé en préfecture le 12/12/2022

Reçu en préfecture le 12/12/2022

Publié le 14 DEC. 2022

ID : 059-215900358-20221212-20221212_D00043-DE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVESNELLES

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre, à 10 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AVESNELLES, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Antoine BADIDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 10 - Votants : 13

Etaient présents : M.BADIDI.SEGUIN.COQUELET.CHATELAIN.WERY.JOSSET.

Mmes BLANDO.WAUCHER.CAFFIAU.DELBRUYERE.

Absents ayant donné procuration : Mme MERCIER à M. WERY.

M. CHRETIEN à M. SEGUIN.

M. PETIT à M. BADIDI.

Absents excusés : MM. RAVIDAT et ASCONE.

Absents : Mmes BOURAINE.DELPLANQUE-GABET. MALINGRE et
M. CHALDAUREILLE.

Secrétaire de séance : M. WERY.

**Objet : TARIFS MAJORES AUX SERVICES CANTINE ET GARDERIE POUR
RETARD PERSISTANT D'INSCRIPTION.**

Depuis l'instauration du logiciel cantine et garderie, il est demandé aux parents d'effectuer l'inscription de leur(s) enfant(s) 48 heures à l'avance, à ce service dispensé sur le site internet. Cependant, il a été constaté un « oubli » d'une frange d'utilisateurs qui pour certains est considéré comme volontaire de leur part, puisque l'adjoint aux écoles les appellent tous les mois pour leur notifier.

En ce sens et afin que ces familles respectent les délais, il est proposé d'instaurer des tarifs majorés en augmentant d'un euro chaque catégorie de tarifs :

Les tarifs cantine et garderie passeront de :

AVESNELLES CANTINE :

- 1^{er} enfant : 3,10€ Majoration proposée : 4,10 euros
- 2^{ème} enfant : 3,00€ Majoration proposée : 4,00 euros
- 3^{ème} enfant : 2,80€ Majoration proposée : 3,80 euros

AVESNELLES GARDERIE :

- Garderie du matin (à la semaine) : 3,70€ Majoration proposée : 4,70 euros
- Garderie du soir (à la semaine) : 3,70€ Majoration proposée : 4,70 euros

EXTÉRIEURS CANTINE :

- 1^{er} enfant : 3,70€ Majoration proposée : 4,70 euros
- 2^{ème} enfant : 3,50€ Majoration proposée : 4,50 euros
- 3^{ème} enfant : 3,25€ Majoration proposée : 4,25 euros

EXTÉRIEURS GARDERIE :

- Garderie du matin (à la semaine) : 5,10€ Majoration proposée : 6,10 euros
- Garderie du soir (à la semaine) : 5,10€ Majoration proposée : 6,10 euros

Suite de la délibération 2022/0043

Envoyé en préfecture le 12/12/2022
Reçu en préfecture le 12/12/2022
Publié le 14 DEC. 2022
ID : 059-215900358-20221212-20221212_D00043-DE

Vu l'exposé de Monsieur le Maire, Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Accepte la majoration d'un euro pour chaque catégorie de tarifs, énumérés ci-dessus, qui sera appliquée aux familles qui persistent à inscrire tardivement ou n'inscrivent pas leurs enfants sur le site hébergeant les services de la cantine et de la garderie.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,
AVESNELLES, le 12
Le Maire,

